

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

AMiO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

NOVEMBRE
2010

66^e année - n°9 - novembre 2010 (ne paraît pas en août) - dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



Pas touche à mon index!

DOSSIER P.5

Indexation automatique des salaires

**FGTB
CGSP**

ÉDITO

N-VA : la Nouvelle
Vague Antisociale
P.3



ÉDITO

Et pourtant, ils insistent
pour nous imposer
l'austérité! **P.4**



AMiO

Régie des Bâtiments...
son argent...
ses agents... **P.14**

Non à l'austérité

C'était le thème principal de l'euro-manifestation qu'a organisée la Confédération européenne des syndicats (CES) à Bruxelles ce 29 septembre. Des milliers de manifestants, venus de l'Europe entière, ont défilé contre les mesures d'austérité récemment adoptées par de nombreux pays européens et pour exiger des plans de relance en faveur des emplois de qualité et de la croissance.

Les travailleurs ont, une fois encore, fait savoir que ce n'est pas à eux de payer une crise dont ils ne sont en rien responsables. L'économie libérale a démontré toute son incapacité à se réguler et, en repoussant sans cesse les limites des profits démesurés, a entraîné dans sa chute les efforts déjà consentis depuis des années par les travailleurs pour retrouver un peu de croissance.



L'Europe solidaire

Au même moment, une grève générale se déroulait en Espagne et de nombreuses manifestations ont eu lieu au

Portugal, en Italie, en Lettonie, en Lituanie, en Tchéquie, à Chypre, en Serbie, en Roumanie, en Pologne, en France et en Irlande.

Plus de 100 000 travailleurs

Très remarquées, les délégations de travailleurs grecs ont ouvert la manifestation. De manière emblématique, leur pays a clairement été au cœur des mesures antisociales qui, aujourd'hui, sont reprises un peu partout en Europe. Les travailleurs grecs ont aussi, les premiers, montré leur détermination à lutter contre les mesures d'austérité.

Plus de 40 délégations

Nous avons accueilli également nos camarades espagnols et portugais qui se battent dans leurs pays respectifs contre les mesures de réductions drastiques des dépenses publiques. Plus de 10 000 Français étaient aussi présents et nous ont rappelé que la lutte contre l'allongement de la carrière qui fait actuellement rage en France est le signe avant-coureur de mesures encore plus austères. Merci aussi aux camarades venus d'Allemagne, d'Autriche, de tous les autres pays européens.

DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Amicale des pensionnés

L'amicale organise son repas fraternel de fin d'année le samedi 27 novembre à 12h30. Il aura lieu à la Commanderie (Vieille guinguette - chaussée de Willemeu à Tournai - parking : entrée rue Général Piron).

Menu : apéritif, entrée, plat, fromage, dessert, café, une bouteille de vin, pour le prix de 40 € pour les membres et famille. 50 € pour les sympathisants. Animation assurée - tombola.

Inscriptions à l'accueil ou aux permanences des mardis de 14h à 16h au siège de la régionale, place Verte 15 à Tournai, avant le 19 novembre à midi.

Nombre de places limité.

Namur

La commission « Loisirs » des pensionnés et prépensionnés organise son prélude aux fêtes de fin d'année le mardi 7 décembre à 11h30. Maison syndicale « André Genot », cafétéria, 1^{er} étage - rue de l'Armée Grouchy, 41 à Namur.

Menu : apéro, vol-au-vent, purée, dessert et café pour 12 €.

Réservation avant le 30/11 par versement au compte n°132-5234632-68 (Commission CGSP pensionnés et prépensionnés de Namur) ; communication : dîner du 7/12/2010. Le paiement fera office d'inscription.

Contact : Véronique Lenaerts, tél. : 081 72 91 12 - fax : 081 72 91 31 - mail : veronique.lenaerts@cgsp.be

Contrariant nos habitudes éditoriales, il nous a semblé nécessaire d'informer nos lecteurs de la face cachée d'une formation politique, la N-VA (Nieuw-Vlaamse Alliantie).

Qui sont-ils ? Que veulent-ils ?

Déjà, N-VA porte dans le V (Vlaamse) de son sigle sa vocation nationaliste ; les frasques de son « leader » dans les négociations en cours ont d'ailleurs fait la lumière sur cet aspect de leur idéologie.

Personne n'ignore aujourd'hui leur obstination à imposer des vues nationalistes aux citoyens qu'ils soient Flamands, Bruxellois ou Wallons. Comme on n'ignore pas non plus les aspirations séparatistes de ce parti et son sectarisme dans les négociations. Ils sont toujours prêts à dialoguer à la condition toutefois que leurs interlocuteurs adoptent d'emblée leur point de vue.

C'est l'aspect « communautaire », de très mauvais augure pour l'avenir de Bruxelles et de BHV, qui saute aux yeux dans un premier temps. Je ne m'y étendrai pas puisqu'on le commente largement dans les médias. Comme, pour la même raison, je fais volontairement l'impasse sur les questions économiques même si elles sont fondamentales voire vitales pour les régions wallonne et bruxelloise.

Mais qui connaît les autres facettes du programme de ce parti ? Programme est d'ailleurs une appellation incorrecte car on ne discerne pas de cohérence politique dans ce texte, c'est plutôt un inventaire de revendications patronales flamandes.

Beaucoup de démagogie, de cadeaux au patronat...

En feuilletant, page après page, on perçoit la catastrophe sociale que l'avènement du nationalisme nous réserve ; occultés par les aspects communautaires, on y trouve tous les ingrédients d'une politique de droite radicale : beaucoup de démagogie, de cadeaux au patronat et de brimades pour les travailleurs. Voici quelques exemples (complétés de commentaires en italique) qu'il est indispensable de porter à la connaissance de nos affiliés en ces temps si troubles politiquement :

- La N-VA propose la suppression de la TVA dans le secteur de la construction (*heureux patrons, heureux futurs propriétaires mais tristes rentrées fiscales et pauvres services publics*).
- Pour 3 départs au fédéral, non-remplacement d'un agent et en Flandre, 1 sur 2 ! (*quels services pourra-t-on rendre au citoyen dans ces conditions ? Heureux patrons qui pourront s'adonner sans risque à la fraude fiscale, à la fraude sociale*).
- Mobilité des travailleurs entre le secteur public et le secteur privé (*c'est le massacre organisé des services publics ! Comment vont-ils s'y prendre ? À moins que tous les travailleurs ne deviennent des intérimaires... Vieux rêve patronal de flexibilité totale*).
- Mobilité totale encore dans l'enseignement entre le public et le privé grâce à un statut unique (*et voilà sans doute d'un seul coup la laïcité tuée et le financement de l'enseignement catholique garanti*).
- À la table de négociation des conventions collectives, apparaît à côté des syndicats et des patrons, la « société civile » (*mise à mort de tout notre système de concertation sociale*).

... et des brimades pour les travailleurs

Pour les travailleurs, la N-VA y développe toute une série d'attentions particulières :

- Le temps de travail est établi sur une base annuelle (*heureux patrons de cette flexibilité horaire mais pauvres travailleurs qui devront prêter des semaines de 60 heures (?) suivies de semaines de chômage (indemnisé?) au gré de l'activité économique*).
- Les prépensions et autres canada dry doivent disparaître progressivement (*voilà qui règle la question épineuse des départs à la retraite!*).
- Le salaire sera composé d'une rémunération de base minimale et de primes à la prestation effective (*tant pis pour les malades, les temps partiels... et vive la solidarité!*).
- La sécurité sociale étant basée sur le travail, le travailleur ne pourra en bénéficier qu'au prorata des services effectivement prestés. (*une fois encore, bonjour la solidarité vis-à-vis des chômeurs, des malades, des temps partiels ...*).
- Seules les journées de travail effectivement prestées compteront pour la pension légale (*même remarque*).
- Le pouvoir d'achat des travailleurs bénéficie de la baisse des coûts de l'énergie (*sic! que dire sinon encore une fois heureux patrons qui n'ont aucune raison d'augmenter les salaires!*).

Ces exemples ne sont malheureusement pas exhaustifs mais ils sont certainement représentatifs de ce que souhaite la N-VA, la Nouvelle Vague Antisociale. Il faut le savoir.

Il faut surtout que les partis de gauche assis à la table des négociations ne se laissent pas piéger par ceux qui, on le comprend bien maintenant, posent un chantage odieux : si vous voulez un gouvernement (c'est-à-dire, sauver « un » État fédéral), acceptez tout ce qu'on vous propose.

Alain Lambert
Vice-président de la CGSP
20/10/2010

Et pourtant, ils insistent pour nous imposer l'austérité!

Le chômage mondial des jeunes a atteint son plus haut niveau jamais enregistré et devrait continuer d'augmenter durant 2010. Le rapport « *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, 2010* » indique ainsi que, sur les 620 millions de jeunes économiquement actifs, âgés de 15 à 24 ans, 81 millions étaient sans emploi fin 2009, le plus haut chiffre jamais atteint.

Selon les prévisions de l'OIT (Organisation internationale du travail), la hausse du taux de chômage des jeunes devrait se poursuivre en 2010 puis décliner modérément en 2011. Le rapport souligne également que le taux de chômage chez les jeunes se révèle plus sensible à la crise que celui des adultes.

Les jeunes de l'Union européenne ont été fortement touchés puisque leur taux de chômage a augmenté de 4,6 % entre 2008 et 2009. C'est la plus grande hausse annuelle du taux de chômage des jeunes jamais enregistrée en Europe.

Dans certains pays, dont l'Espagne et l'Angleterre, une hausse de l'inactivité chez les jeunes a été observée durant ces années de crise. Ce phénomène indique un découragement plus fort, avec un accroissement du chômage tel qu'il débouche sur un abandon de la recherche d'emploi par les jeunes.

Le 13 septembre 2010, une « conférence de haut niveau » (NB: oui! le « *haut niveau* » est fort à la mode cette année) sur « *Les défis de la croissance, de l'emploi et de la cohésion sociale* » a eu lieu à Oslo. Les directeurs du Fonds monétaire international (FMI) et de l'OIT, accompagnés d'autres personnalités, ont lancé un appel à une vaste mobilisation internationale pour l'emploi en vue d'une réponse stratégique au ralentissement économique mondial ⁽¹⁾.

Le FMI et l'OIT se sont mis d'accord pendant la conférence pour travailler ensemble à l'élaboration d'une stratégie dans le domaine du socle de protection sociale et de politiques qui favorisent une croissance créatrice d'emploi ⁽¹⁾.

Et pourtant, d'autres insistent pour nous imposer l'austérité! Et, nous n'en voulons pas!

Le déficit budgétaire pour l'année 2010 des diverses composantes de l'État (tous pouvoirs confondus) est estimé, à l'heure actuelle, à 22-25 milliards d'euros. Le monde politique, en général, laisse entendre que l'équilibre budgétaire devrait être rétabli pour l'année 2015, en étalant les diverses mesures sur les années 2011 à 2014. Mais cette façon de faire nous amènerait, tout de même, en 2015, à un déficit cumulé non financé de 55 milliards d'euros qu'il faudra encore combler. Merci au monde financier et bancaire!

La crise provoquée par la voracité et l'égoïsme du monde capitaliste ne doit pas être payée par les travailleurs et les allocataires sociaux. Refusant l'austérité préconisée par certains, la FGTB fédérale a émis une note dans laquelle elle avance toute une série de mesures positives en vue d'atteindre l'équilibre budgétaire, plutôt que l'application de mesures négatives d'économies qui ne feraient que reproduire le scénario constaté par le FMI et l'OIT.

Pour sa part, l'IRW-CGSP ne va pas manquer de tenir compte des réflexions de nos Camarades du Comité régional de coordination interministériel de notre secteur AMiO de la régionale du Centre, qui ont débouché sur l'adoption d'une motion intitulée « *Construire une riposte intersectorielle durable contre le capitalisme et l'austérité* ». Nous sommes tous persuadés que les velléités d'imposer des mesures d'austérité aux travailleurs et aux citoyens ne tarderont pas à se manifester et nous devons donc nous préparer à la réaction et aux probables actions à mener. Nous allons sans traîner nous y atteler très prochainement afin de pouvoir, après la 1^{ère} campagne de la FGTB wallonne « *Le capitalisme nuit gravement à la santé* », nous intégrer et influencer la nouvelle campagne interprofessionnelle wallonne qui devrait s'intituler « *On a des solutions pour vaincre la crise* ».

Et « tous ensemble, nous y arriverons » car il est bien connu que « Ensemble, on est plus forts »!

Francis Wégimont
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

(1) Pour en savoir plus, <http://www.ilo.org/brussels>

Indexation automatique des salaires

Pas touche à mon index !

À l'approche des négociations interprofessionnelles de cette fin d'année, nul doute qu'une fois encore les salaires des travailleurs seront attaqués. Nous serons là pour les défendre !

En défilant massivement ce 29 septembre dans les rues de Bruxelles, les travailleurs, venus de l'Europe entière, ont très clairement dénoncé les politiques d'austérité déjà mises en œuvre par de nombreux gouvernements. Avec des recettes trop bien connues chez nous : réductions des pensions et des allocations sociales, baisse et blocage des salaires, licenciements et gel des recrutements dans la Fonction publique, hausse des taxes indirectes, dont la TVA, réductions drastiques des investissements publics.



Les crises réduisent notre niveau de vie

Dans le dernier numéro de Tribune, notre dossier a montré toute l'importance du salaire brut et la nécessité de la redistribution qui, via la fiscalité et les cotisations sociales, permet aux travailleurs d'assurer entre eux une véritable solidarité. Le dossier de ce mois est consacré à un élément capital qui intervient sur les salaires bruts : celui de l'indexation de ces salaires en fonction de l'indice des prix à la consommation. Un dispositif essentiel, fruit d'un combat acharné du mouvement ouvrier socialiste au sortir de la Première Guerre mondiale, dont le but est d'offrir une protection contre la hausse des coûts de la vie. Cette hausse significative s'appelle l'inflation.

Le « panier du ménage »

L'inflation, c'est la variation de la hausse des prix sur une période donnée. Pour la mesurer, les économistes

ont développé l'indice des prix à la consommation. Le SPF Économie le décrit comme « un indicateur économique qui a comme vocation première de mesurer, de façon objective, l'évolution, au cours du temps, des prix d'un panier de biens et services achetés par les ménages, et censé être représentatif de leur consommation ». Cet indice est relevé tous les mois, à partir de l'observation des prix de plus de 500 produits dans 65 localités géographiques du pays. Cet indice va de pair avec l'enquête sur le budget des ménages dont les derniers résultats ont été publiés en 2004. Le poids (la pondération) d'un bien ou service dans l'indice est, en effet, déterminé en fonction de la part de la dépense qu'il représente pour un ménage moyen.

Cela n'a, en effet, pas de sens d'intégrer dans le panier de l'index des produits tels qu'une Rolls Royce ou

un sac d'antracite puisque ceux-ci ne figurent pas vraiment parmi les achats courants du ménage belge moyen. Par contre, ces derniers dépensent une partie considérable de leur budget au pain, à la viande, au gasoil de chauffage, à l'abonnement à la télédistribution ou à l'assurance incendie. Ces produits et ces services se retrouvent dès lors repris dans le panier de l'index. Aussi, l'indice est-il régulièrement réformé afin de refléter les changements dans les habitudes de consommation. Tous les huit ans environ a lieu une réforme significative de la composition du panier témoin. Et des mini-réformes intermédiaires sont opérées tous les deux ans.

Le tableau 1 (ci-dessous) résume les différentes catégories de dépenses mesurées pour construire l'indice, ainsi que leur pondération. La part des produits alimentaires dans le panier témoin représente ainsi près de 20 % du total pour un ménage moyen en Belgique.

(Tableau 1) Catégories mesurées dans l'indice

Groupe principal	Indice des prix à la consommation Base 2004
Produits alimentaires et boissons	19,23
Tabac	1,49
Articles d'habillement et chaussant	6,23
Logement, eau, électricité, gaz et combustibles	15,69
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	7,28
Dépenses de santé (parties non remboursées)	4,24
Transports	15,61
Communications	3,62
Loisirs et culture	12,35
Enseignement (part à charge du ménage)	0,57
Hôtels, cafés et restaurants	7,02
Biens et services divers	7,01
Total :	100

Sources : SPF Économie, BNB et Brochure FGTB « L'index sur le bout des doigts »

Le maintien du niveau de vie

L'apport, génial, de l'indexation tient à ceci : lorsque la moyenne des hausses des prix dépasse de 2 % l'indice relevé et désigné comme pivot, les salaires et les allocations sociales sont majorés également de 2 %. En d'autres mots, ils sont automatiquement augmentés suite à la hausse du coût de la vie. Mais précisons d'emblée, contrairement à ce que le patronat laisse entendre, qu'il ne s'agit en rien d'une hausse des salaires, « d'une augmentation ». En effet, l'indexation automatique des salaires a pour but d'assurer le maintien de notre niveau de vie (nous préférons le concept qualitatif de niveau de vie au slogan quantitatif de pouvoir d'achat qui réduit par trop le travailleur à un simple consommateur).

L'indexation est une adaptation de notre salaire afin de conserver la possibilité de se payer une même quantité de biens et services.

Un mécanisme unique et précieux...

Ce mécanisme automatique est devenu quasi unique à l'échelle européenne. En effet, partout ailleurs, à l'exception du Luxembourg, les syndicats doivent négocier, se battre et arracher chaque année du banc patronal une indexation salariale.

Il existe une large variété de modes d'indexation mais celui qui est le plus fréquemment utilisé en Belgique est l'indexation suite au dépassement d'un seuil pivot. C'est le cas par exemple pour les traitements dans la Fonction publique mais aussi pour les allocations sociales. Le dépassement du pivot donne lieu à une augmentation de ces revenus de 2 %, comme cela vient de se produire le 1^{er} septembre.

Dans le secteur privé, les formes d'indexation sont fixées via les conventions collectives de travail (CCT). Le secteur privé ne connaît pas, en effet, de système légal liant les salaires à l'indice des prix pour l'ensemble des travailleurs. Chaque CCT applique son propre système d'adaptation des salaires à l'indice. Au total, notre pays compte

ainsi près de 150 systèmes. Ils peuvent prévoir une adaptation périodique (mensuelle, trimestrielle,...) ou bien une indexation au moment où l'indice atteint le seuil pivot.

...et régulièrement attaqué

Les employeurs et les milieux libéraux en général, de la Banque centrale européenne au FMI (Fonds monétaire international), en passant par l'OCDE attaquent régulièrement notre système d'indexation automatique des salaires. Ils l'accusent non seulement d'être un « reliquat du passé » mais surtout de fausser la compétitivité de nos entreprises, d'induire un « dérapage salarial » et d'accroître les « charges » patronales. Mais le principal reproche mis en avant est le risque d'inflation auto-entretenu : soit une hausse des prix qui amène à une indexation des salaires qui conduit elle-même à une hausse des coûts pour les entreprises avec, à la clé, une nouvelle poussée des prix qui gangrène notre position compétitive sur les marchés. En d'autres mots, le risque d'un effet boule de neige. Dans les années 80, le gouvernement Martens-Gol a ainsi ordonné trois « sauts d'index » que les travailleurs de ce pays payent encore largement aujourd'hui.

L'indexation a pourtant été limitée

Aussi indispensable que soit l'indexation automatique des salaires et des allocations sociales, le dispositif connaît toujours des limites de différents ordres, contre lesquelles la FGTB s'est, à chaque fois, insurgée.

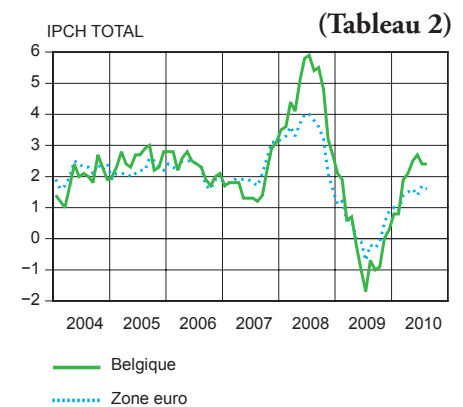
La première intervient en 1983, période de « pouvoirs spéciaux ». Le gouvernement libéral invente « l'index lissé ». Plutôt que de se référer à l'indice du mois pour vérifier si l'indice-pivot est dépassé, l'employeur calcule l'indexation sur la moyenne des quatre derniers mois. Ce mécanisme va introduire un retard subtil dans l'augmentation des traitements.

La seconde, c'est bien sûr l'application de l'indice santé. Lors du Plan global de 1994, alors que les produits éner-

gétiques connaissent déjà une flambée des prix, le gouvernement Dehaene invente l'indice santé, euphémisme par lequel il retirera les carburants, le tabac et les boissons alcoolisées du calcul de l'inflation. Cet indice-santé sera lui-même « lissé » sur une moyenne quadrimestrielle. Si les pensions alimentaires sont calculées sur base de l'indice des prix à la consommation, les traitements des fonctionnaires et de très nombreux salariés, ainsi que toutes les allocations sociales et les loyers sont indexés sur l'indice-santé lissé.

Malgré cet indice, le principe d'indexation automatique est maintenu. Mais il en est amoindri vu la tendance durable de la hausse soutenue du coût des produits pétroliers.

Coup d'œil sur l'inflation



Source : Banque nationale de Belgique — Indicateurs économiques pour la Belgique 09/2010.

Que nous apprend ce graphique ? De 2003 à 2006, l'inflation a relativement été stable. Et puis, une inexorable hausse dès 2007. Elle est due aux deux terribles spéculations auxquelles ont dû faire face les citoyens sur les denrées alimentaires et sur les produits énergétiques. C'est le moment de mesures exceptionnelles comme les « chèques mazout ». Soudain, fin 2007, la courbe s'effondre. À quoi est due cette abrupte déflation ? À la crise des subprimes bien sûr qui, après la bulle immobilière, a fait exploser les autres bulles spéculatives. Pour contrer cet effondrement, les gouvernements américains et européens vont dépenser des centaines

de milliards d'euros pour sauver les banques et ce qui peut l'être de l'économie. Cet afflux inconsidéré de liquidités sur les marchés va entraîner un retour à la tendance haussière de l'inflation. Et l'arrogance des spéculateurs va reprendre de plus belle en misant à nouveau sur les produits énergétiques et surtout les denrées alimentaires de base dont les prix, à nouveau, s'affolent comme le montre le tableau 3.

La norme salariale

Ces tableaux démontrent parfaitement combien les citoyens sont soumis aux aléas des hausses de prix, et tout particulièrement ceux des produits alimentaires et énergétiques. L'indexation automatique des salaires et allocations remplit donc son rôle et démontre chaque jour sa grande nécessité. En cela, l'indexation est un puissant facteur de stabilité, un gage de paix sociale.

Mais, elle est aussi un important facteur de stabilité économique puisque le maintien du « pouvoir d'achat » représente un soutien essentiel à la consommation des

ménages, élément moteur aujourd'hui de la croissance économique.

À l'approche des négociations interprofessionnelles, les débats autour de la « norme salariale » vont faire rage. La norme salariale, c'est le cadre qui détermine le pourcentage d'augmentation des salaires sur les deux années suivantes et qui intègre chaque fois l'inflation, et donc l'indexation automatique. Les employeurs fustigeront sans doute le « dérapage » de nos salaires par rapport à ceux des pays voisins et tenteront, au nom de la compétitivité, de circonscrire le plus possible la norme salariale. Ils trouveront face à eux des travailleurs déterminés qui leur rappelleront: « *ce n'est pas à nous de payer leur crise* ».

Car, en fin de compte, que vaut la paille d'un soi-disant « dérapage salarial » des revenus des travailleurs par rapport aux poutres - des madriers en fait - entretenues par les employeurs? Qui, en effet, s'accorde des salaires exorbitants? Qui soutient la croissance des dividendes, les profits outranciers, l'ab-

sence d'investissements, notamment en recherche et formation, les placements spéculatifs qui, tous, contribuent à l'inflation et pèsent autrement plus lourd dans la balance de la compétitivité? Cela aussi devra être entendu! ■

Références

« L'index sur le bout des doigts », brochure de la FGTB.

« Rapport annuel 2009 de l'Observatoire des prix. Institut des comptes nationaux », SPF Économie, 2010.

« L'indexation automatique: un mécanisme précieux mais insuffisant » de Thierry Dock, Revue Écosphères, 2009.

« Indicateurs économiques pour la Belgique », Banque nationale de Belgique, 2010.

■ Indice des prix à la consommation harmonisé (Tableau 3)

	2009				2010								
	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S
<i>(pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)</i>													
BELGIQUE													
IPCH global	-1.0	-0.9	...	0.3	0.8	0.8	1.9	2.1	2.5	2.7	2.4	2.4	2.9
Produits énergétiques	-19.8	-17.2	-10.4	-6.8	-2.9	-1.9	7.0	9.8	12.5	13.7	13.7	9.7	14.0
Produits alimentaires non transformés ⁽¹⁾	-1.9	-1.6	-0.7	-1.1	0.3	1.3	3.3	2.4	2.0	3.9	4.2	4.9	5.8
Tendance sous-jacente de l'inflation ⁽²⁾	2.0	1.6	1.5	1.4	1.3	1.1	1.1	0.9	1.2	1.0	0.7	1.1	1.2
Produits alimentaires transformés	0.9	0.6	0.6	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5	0.8	0.8	1.1	1.2	1.5
Biens industriels non énergétiques	1.6	1.4	1.4	1.4	0.9	1.2	1.1	0.8	1.0	0.8	-0.1	0.9	0.8
Services	2.7	2.1	1.8	1.7	1.7	1.2	1.2	1.2	1.5	1.3	1.1	1.2	1.3
<i>p.m.</i> Indice national des prix à la consommation													
Indice général	-1.2	-1.0	-0.1	0.3	0.6	0.7	1.7	1.8	2.3	2.5	2.6	2.3	2.9
Indice santé ⁽³⁾	-0.6	-0.6	-0.3	-0.3	-0.1	0.1	0.9	1.1	1.6	2.0	2.2	2.1	2.6

Sources: Eurostat; SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie. Données mensuelles BELGOSTAT

(1) Fruits, légumes, viande et poisson.

(2) Mesurée par l'IPCH, à l'exclusion des produits alimentaires non transformés et des produits énergétiques.

(3) Indice des prix à la consommation général, à l'exclusion des produits jugés nuisibles pour la santé, à savoir le tabac, les boissons alcoolisées, l'essence et le diesel.

Compteurs intelligents... À quand le débat public?

La CGSP bruxelloise s'inquiète de l'évolution du dossier des compteurs d'énergie dits « intelligents ». Dans d'autres pays européens on essaie de faire passer, de façon non-démocratique et surtout non-transparente, l'installation de ces compteurs chez tous les consommateurs résidentiels. À Bruxelles, le projet évolue dans un silence assourdissant.

Selon une première estimation prudente, l'installation de ces compteurs coûterait 2 milliards d'euros en Flandre, 1,5 milliards en Wallonie et 1 milliard à Bruxelles. Concrètement, il s'agit de remplacer tous les compteurs de gaz et d'électricité actuels par des modèles électroniques capables de transmettre les données mesurées en temps réel.

Sous l'effet d'un bon sens qui manque d'esprit critique, mais surtout de l'action du lobby des compteurs intelligents, on part du principe que ces nouveaux compteurs ne présentent que des avantages, mais le débat et les analyses crédibles relatifs aux coûts et profits font défaut. De plus, on néglige les répercussions sur l'emploi et les conséquences pour les citoyens. On oublie de dire que ce dispositif ouvre la voie à la tarification différenciée.

Pour vendre ces compteurs (dont le prix unitaire serait de 400 à 600 € et qui ont une durée de vie limitée de 10 à 15 ans), on promet aux consommateurs la possibilité de réaliser des économies d'énergie importantes. En suivant les données de consommation au plus près, nous pourrions devenir des consommateurs plus conscients et donc plus économes. Jusqu'à présent, aucune étude ni analyse sérieuse ne confirment cette thèse. Bien au contraire, des études récentes la mettent en doute ou font mention d'économies de quelques petits pourcents.

Pour être précis, les économies potentielles réelles ne représenteraient qu'environ 1,5 % de la consommation totale pour un coût d'investissement d'au moins 4 milliards d'euros!

Ce rapport entre les bénéfices attendus et le coût interpelle la CGSP de Bruxelles. Et elle n'est pas la seule! En France aussi, la critique a été vive et organisations de consommateurs et syndicats ont forcé le régulateur à attendre jusqu'à la fin de la période d'hiver pour connaître les résultats des projets pilotes actuellement en cours. Les compteurs ne seront placés en France que lorsque les résultats seront convaincants.



À l'échelle européenne, on estime que l'installation de ces compteurs coûtera quelque 47 milliards d'euros. Un montant vertigineux qui devra en majeure partie être payé par les consommateurs, via leurs factures d'énergie!

La directive¹ européenne qui traite de ces compteurs prévoit pourtant que chaque État-membre peut faire effectuer préalablement à l'installation une analyse des coûts et des profits afin de vérifier l'avantage pour les consommateurs. Paradoxalement, si cette analyse n'est pas effectuée avant septembre 2012, chaque État-membre est censé mettre en œuvre l'installation de ces compteurs dans 80 % des foyers.

En Flandre et en Wallonie, ces études ont été effectuées et démontrent clairement que les compteurs « intelligents » ne profitent guère aux consommateurs.

Du côté flamand, la VREG² contourne lestement ces conclusions et refuse d'entendre les questions que les syndicats (FGTB et CSC) ont posées au sein de ses instances.

Du côté de la CWAPE, le régulateur wallon, on considère que le déploiement généralisé risque de constituer une dépense inutile et défavorable à une majorité de consommateurs.

Dès lors, l'IRB-CGSP estime qu'il est grand temps de lancer à Bruxelles un débat public où seront associés les représentants des consommateurs et les organisations de lutte contre la pauvreté. Jusqu'à présent, on a fait qu'ajourner ce processus, alors que la date fatidique de septembre 2012 approche et qu'à ce moment, 80 % des consommateurs se verront imposer un compteur intelligent moyennant des frais supplémentaires de l'ordre de 50 à 100 € par an. Un surcoût que supporteront surtout les ménages les plus modestes proportionnellement nombreux à Bruxelles.

Pour la CGSP de Bruxelles, ceci est inacceptable et nous comptons bien forcer le débat démocratique à ce sujet. Nous estimons qu'il serait malvenu d'imposer des charges supplémentaires à la population bruxelloise par le biais de ce type de projets coûteux à l'utilité contestable alors même qu'au niveau fédéral, on cherche 22 milliards d'euros pour boucler un budget d'austérité!

*Pour l'IRB, Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général
en collaboration avec le secteur Gazelco
Guido Kuyt, Coordinateur*

1) 2006/32/CE du 05/04/2006.

2) Vlaamse Reguleringsinstantie voor de Elektriciteits en Gasmarkt.

« LABOR OMNIA VINCIT IMPROBUS ! » (Un travail opiniâtre vient à bout de tout !)

Après 4 mois de palabres toujours pas de gouvernement fédéral à l'horizon, pire, jamais cet horizon n'a été aussi bouché !

En attendant, pendant que l'on discute « communautaire » même si le transfert de compétences aux communautés et aux régions est rarement neutre en matière socio-économique, la crise est toujours bien présente et ce n'est certainement pas pour rien si d'aucuns préféreraient constituer un nouveau gouvernement de droite, y compris dans la partie francophone du pays, car ne nous leurrions pas, les travailleurs et allocataires sociaux de ce pays, qu'ils soient du Nord, du Sud ou du Centre n'ont rien de bon à attendre d'un gouvernement qui serait constitué principalement de partis dont les programmes électoraux sont clairement ancrés à droite.

Il faut peut-être chercher là les problèmes rencontrés par les pré-formateur, formateur et autre clarificateur, est-on bien certain que tout le monde veut respecter le résultat du scrutin de juin 2010, à savoir une nette victoire de la gauche en Wallonie, une nette victoire de la droite (voire droite nationaliste) en Flandre et un vote de centre-droit à Bruxelles.

Retourner aux urnes n'arrangera rien, que du contraire, à entendre les réactions dans les médias nous irions inéluctablement vers une radicalisation des positions des uns et des autres.

Que le cirque médiatique cesse et que comme par le passé les vainqueurs des élections négocient dans les cénacles prévus à cet effet, et sûrement pas sur la place publique. Jamais on n'avait vu un homme politique à qui une mission royale était confiée mettre le rapport final sur la place publique avant de le transmettre au Roi. Est-ce là une attitude d'un responsable politique digne de ce nom ?

« *Oderint, dum metuant* » (Qu'ils me haïssent pourvu qu'ils me craignent).

Il est vrai également que certains partis politiques verraient leur fonds de commerce réduit à néant, si l'on mettait fin aux problèmes communautaires par un accord durable.

En attendant, la situation des Belges se dégrade un peu plus chaque jour et l'inquiétude quant à l'avenir gagne tout un chacun. Le capital « Belgique » fond comme neige au soleil ce qui à défaut d'être rapidement endigué par l'instauration d'un gouvernement cohérent et stable risque de placer à terme la Belgique dans une situation proche de celle de la Grèce.

Avec l'IRW CGSP, nous enjoignons les formations politiques à ne pas suivre la surenchère nationaliste de la NV-A, derrière laquelle elle développe des politiques anti-sociales inacceptables pour le monde du travail.

Avec la FGTB **nous dénonçons fermement** la volonté affichée de la NV-A de plus de privatisations, du début de démantèlement de la sécurité sociale...

Nous disons non aux attaques contre le secteur public, traditionnelle victime des politiques d'austérité, particulièrement visé par le programme de la NV-A.

Des alternatives existent pour réduire les déficits annoncés, nous ne citerons qu'entre autres :

- une fiscalité plus juste,
- la lutte accrue contre la fraude fiscale,
- la levée du secret bancaire.

Nous disons clairement qu'il faut faire porter le coût de l'austérité par ceux qui sont à la source des déséquilibres financiers, c'est-à-dire le capital et les grosses fortunes.

« *Divide ut regnes* » (Diviser pour régner).

R. Vansaingele

Le nouveau site du secteur est à présent en ligne, il vous est loisible de le consulter aux adresses suivantes :

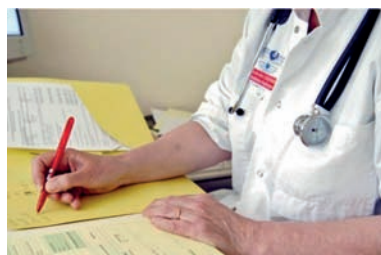
www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be

LES DROITS DES PATIENTS

Le CEPAG (Centre d'Éducation populaire André Genot) organisait le 4 octobre 2010 une matinée d'information sur le contenu de la Loi du 22 août 2002 relative aux « Droits du patient ». Suite aux difficultés rencontrées pour sa mise en application, une formation a été organisée afin de mettre en lumière les possibilités offertes par ce texte législatif.

A. – Les objectifs du CEPAG

Christian Marchal (ASBL « Autre Lieu ») et Michel Rosenfeld (Cepag) ont dirigé les débats avec un objectif clair, faire toute la lumière sur la Loi et informer les participants d'une certaine tendance existante parmi les professionnels de la santé (médecins, spécialistes...) qui consiste à ne pas informer les patients sur leurs droits.



Par exemple, le droit d'information sur les traitements médicaux qu'ils subissent ainsi que sur leurs conséquences médicales éventuelles, l'obligation pour le médecin de demander le consentement préalable du patient avant un traitement ou une opération chirurgicale risquée, le droit des patients de pouvoir consulter leur dossier médical, etc.

Autant d'exemples qui, s'ils ne sont pas respectés, sont autant d'infractions qui contreviennent à l'esprit de la Loi et à des droits individuels pourtant nécessaires à une citoyenneté responsable par rapport à la santé.

B. – La Loi du 22 août 2002

Désormais, les patients jouissent des droits suivants :

- prestation de services de qualité ;
- libre choix du prestataire de soins ;
- information sur l'état de santé ;
- droit de ne pas savoir ;
- consentement ou pas au traitement ;
- consultation du dossier médical ;
- protection de la vie privée ;
- médiation en matière de plaintes ;
- être représenté par un tiers.

C. – Des soins de qualité et le respect du patient

La finalité de la Loi a donc pour objectif de garantir certains droits qui pourraient sembler évidents, tel qu'un accueil courtois, le respect de la diversité, le respect de l'intimité et de la vie privée, une bonne information, une bonne écoute du malade, entre autres. Mais également des soins de qualité, une prise en charge globale dans les hôpitaux, une confidentialité absolue du dossier médical, une bonne collaboration médecin/patient.

Ceci suppose aussi un effort du patient, par exemple vis-à-vis des autres patients dans un hôpital ou du personnel soignant, se présenter aux rendez-vous, suivre les traitements préconisés, etc.

D. – Les services de médiation

Tout d'abord, il y a le service de médiation fédéral « Droits du patient », qui est compétent pour renvoyer une plainte d'un patient concernant l'exercice de ses droits, à la fonction de médiation locale compétente. S'il n'y a pas de fonction de médiation locale compétente, le service de médiation fédéral est compétent pour traiter lui-même la plainte.

Chaque hôpital dispose d'une fonction de médiation où le patient peut déposer une plainte en vertu de la Loi du 20 août 2002 relative aux droits du patient. L'hôpital peut opter pour une fonction de médiation propre ou pour une fonction de médiation commune dans le cadre d'un accord de collaboration écrit avec d'autres hôpitaux.

Vous trouverez toutes les informations sur le site du SPF Santé publique dans la rubrique « Ma santé » : www.health.belgium.be.

JURIMUT : Conseil – Assistance – Défense

En plus du service de médiation, vous pouvez aussi vous adresser au service juridique JURIMUT. Ce service est disponible pour les affiliés des Mutualités socialistes en ordre de cotisation d'assurance complémentaire.

Plus d'informations sur www.mut-soc.be, rubrique « Défendre » et www.autreliu.be

P. Descy

FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

SPF FINANCES

Cadastre : remous en perspective !

Durant l'été, des bruits de couloir de plus en plus persistants courraient à propos de nombreux déménagements prévus au sein de l'Administration « Mesures et Évaluations » (ex-Cadastre) pour cette fin d'année 2010 ainsi que pour l'année 2011.

La CGSP a réagi à propos de l'annonce de déménagements au sein de l'Administration « Mesures et Évaluations » lors d'un comité de concertation de base, durant lequel les autorités ont été interpellées. C'est ainsi que le 4 octobre dernier les autorités de

l'Administration générale de la Documentation patrimoniale ont invité les syndicats à un sous-groupe de contact, afin de les informer sur l'état d'avancement de la restructuration de l'Administration « Mesures et Évaluations ».

Dans la foulée de ce qui nous a été annoncé au cours de cette réunion, nous nous attendons à un cataclysme qui risque de démotiver totalement le personnel du cadastre.

L'administrateur, Monsieur Herman a demandé de réaliser des regroupements internes si l'opportunité se présentait. La création de Front-Offices et

Back-Offices au sein de la Documentation Patrimoniale est la cause de ces regroupements.

De 80 antennes prévues par COPERFIN, le nombre serait réduit à 54 antennes avec l'accord du collège de l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale du 26 juin 2009. Les premiers regroupements ont

déjà eu lieu mais la plupart de ceux-ci se feront en 2011. Les plus chanceux les subiront en 2013. Près de 400 agents du cadastre vont subir un, voire deux déménagements ces 3 prochaines années.

Le tableau ci-dessous reprend les implantations bruxelloises et wallonnes parmi les 54 envisagées.

N° antenne	Nom	Localisation actuelle AS IS (01.07.2010)	Date prévue pour mouve- ment	Localition future TO BE	Volume du per- sonnel
211	BRUXELLES	FINTO		FINTO	
212	BRUXELLES				
213	BRUXELLES				
214	BRUXELLES				
215	BRUXELLES				
251	NIVELLES	NIVELLES	9/1/2010	NIVELLES	12
		BRAINE L'ALLEUD	9/1/2010	BRAINE L'ALLEUD	8
252	OTTIGNIES-L-L-N	OTTIGNIES LLN	10/1/2010	OTTIGNIES L-L-N	23
		PERWEZ	10/1/2010		0
501	MONS	MONS (Arbalestriers)	6/1/2012	MONS (Arbalestriers)	16
		LA LOUVIERE	6/1/2012		11
502	ST-GHISLAIN	BOUSSU (Montélec)	12/1/2010	BOUSSU (Montélec)	11
		BOUSSU (Hadès)	12/1/2010		10
		ENGHIEN	12/1/2010		2
503	CHARLEROI 1	CHARLEROI (Pater)	5/1/2011	CHARLEROI (Tour Albert)	19
504	CHARLEROI 2 (Thuin)	THUIN	12/1/2010	THUIN	13
		BINCHE	12/1/2010		8
505	CHARLEROI 3	CHARLEROI (Pater)	5/1/2011	CHARLEROI (Tour Albert)	15
		BINCHE	5/1/2011		0
506	TOURNAI	TOURNAI	10/1/2010	TOURNAI	18
		ATH	10/1/2010		10
		MOUSCRON	10/1/2010		10
601	LIEGE 1	LIEGE (Beekman)	12/1/2013	CAE LIEGE	9
		VISE	12/1/2013		6
602	LIEGE 2	AYWAILLE	12/1/2013	CAE LIEGE	6
		SOUMAGNE (Micher- oux)	12/1/2013		8
		LIEGE (Beekman)	12/1/2013		15
603	LIEGE 3	FLEMALLE	12/1/2012	FLEMALLE	6
		SERAING	12/1/2013		6
		WAREMME	12/1/2013		7
604	HUY	HUY	12/1/2010	HUY (Godin Pamajon)	8
		COMBLAIN	12/1/2010		5
		HANNUT	12/1/2010		8
605	VERVIERS	HERVE	6/1/2012	VERVIERS	6
		SPA	6/1/2012		7
		VERVIERS	6/1/2012		8
606	EUPEN	EUPEN	9/1/2010	EUPEN	6
		SPA	9/1/2010		0
606-2	ST-VIKT	ST-VIKT	9/1/2010	ST-VIKT	7
801	ARLON	ARLON	12/1/2010	ARLON	6
		AUBANGE	12/1/2010		1
		NEUFCHATEAU	12/1/2010		6

802	MARCHE	DURBUY	10/1/2010	MARCHE	2
		MARCHE	10/1/2010		11
		VIELSALM	9/1/2010		
802-2	VIELSALM	VIELSALM	9/1/2010	VIELSALM	7
803	NEUFCHATEAU	BERTRIX	4/1/2011	BERTRIX	8
		SAINT-HUBERT	4/1/2011		8
		BASTOGNE	9/1/2010		
803-2	BASTOGNE	BASTOGNE	9/1/2010	BASTOGNE	6
901	NAMUR	NAMUR	12/1/2010	NAMUR	21
902	DINANT	BEAURAING	12/1/2013	DINANT	5
		CINEY	12/1/2013		6
		DINANT	12/1/2013		7
		COUVIN	12/1/2013		
902-2	COUVIN	COUVIN	10/1/2010	COUVIN	5
SERVICES DES GRANDS LEVERS ET PLANS GENERAUX					
GL	GL NAMUR	Namur	11/1/2010	GEMBOUX	11
GL	GL OTTIGNIES	Ottignies-L-L-N	11/1/2010	GEMBOUX	15
GL	GL HUY	Huy		HUY	8
GL	GL Spa	Spa		Verviers	4
GL	GL Mons	Mons 3 Boudins	2010	MONS	13
GL	GL Antwerpen	AMCA		AMCA	7
		TURNHOUT		TURNHOUT	7
GL	GL West-Vlaanderen	BRUGGE		BRUGGE	19
GL	GL Oost-Vlaanderen	GENT		GENT	16
GL	GL Limburg	HASSELT		HASSELT	14

Par la disparition des contrôles actuels, de nombreux agents vont devoir faire des trajets plus longs pour se rendre à leur lieu de travail.

Lors du sous-groupe de contact, nous ont été présentées les modifications importantes que subirait les instructions administratives.

Avec la disparition de l'Instruction Générale « M » et l'arrivée du prochain outil de travail « STIPAD », des livres de procédure ont été rédigés sur base de l'ancienne réglementation et des instructions actuelles et révisables en fonction de l'évolution de l'outil de travail.

Ils sont composés de trois livres pour la gestion du parcellaire cadastral et de trois livres pour les Évaluations, déjà consultables sur le site intranet de la Documentation Patrimoniale.

L'Administrateur a également remis une liste des cours prévus dans le courant de l'année 2011. En relation avec la fonction que vous exercez, de 32 à 52 jours de cours seront dispensés dès 2011 sous forme de modules. Il n'est pas prévu actuellement que ces formations serviront aux prochaines formations certifiées.

L'Administrateur se dit conscient des désagréments provoqués par ces regroupements de bureaux et, selon l'évolution, il veut qu'un contact régulier soit maintenu avec les syndicats.

Etant donné la moyenne d'âge élevée des agents du cadastre, la CGSP se demande s'il est raisonnable de demander au personnel de s'adapter à ces nouvelles méthodes et surtout à leur nouvelle résidence administrative, souvent bien éloignée de leur résidence actuelle.

La citation « les voyages forment la jeunesse » est peut-être l'adage de l'Administrateur de « Mesures et Évaluations » ? Ce qui est certain, ce ne sont pas les déménagements et cours envisagés qui amélioreront la situation actuelle résultant d'un manque cruel de personnel.

La CGSP surveillera avec attention l'évolution de ce dossier. Au moment où vous lirez ces lignes, il se pourrait que l'Administrateur « Mesures et Évaluations » ait déjà informé le personnel de ses intentions par un mail.

À la lecture de la convocation du 4 octobre 2010, la CGSP s'est inquiétée

que n'était à l'ordre du jour que l'avenir de l'Administration « Mesures et Évaluations » alors que l'avenir des services de l'Enregistrement, des Hypothèques, des Comités d'Acquisition, des Domaines est tout aussi incertain, aussi l'Administrateur général de la Documentation patrimoniale a-t-il dès à présent fixé une nouvelle réunion du sous-groupe de contact début novembre.

Nul doute que des renseignements plus précis au sujet des administrations reprises ci-dessus ainsi que l'évolution du dossier des regroupements au sein de l'Administration « Mesures et Évaluations » nous seront communiqués.

De nombreux agents de l'Administration de la Documentation patrimoniale peuvent s'attendre à voyager beaucoup à court ou moyen terme...

Ce qui est sûr c'est que la CGSP ne restera pas les bras croisés face à cette destruction des emplois de proximité du département.

R. Vansaingeles

SPF JUSTICE ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Protocole n°340 : franchir la ligne lui a été bien difficile ...

Le protocole n° 340 datant du 14 mai 2009 a enfin passé la ligne d'arrivée....C'était un col hors catégorie !

Pour aboutir à la finalisation des derniers points, un préavis de grève a dû à nouveau être déposé.

RAPPEL DES DERNIERS POINTS FINALISÉS

1. Les formations certifiées sont organisées pour les hospitaliers qui n'y avaient pas accès jusqu'ici et ce avec effet au 1er septembre 2005.

2. Les agents de niveau A, B, C et D qui bénéficient d'une prime de développement des compétences conservent la prime de 669 €, et ce à partir du 1er novembre 2009.

3. L'arrêté ministériel relatif au paiement des prestations irrégulières dans le cadre d'un accident du travail reconnu sera adapté pour les cas d'agressions et d'interventions et ce avec prise d'effet au 1er mars 2009.

4. L'arrêté ministériel du 24 septembre 1998 relatif aux prestations irrégulières sera adapté : arrondissement des heures sur base journalière et plus mensuelle avec prise d'effet au 1er mars 2009.

5. L'arrêté royal du 28 septembre 2003 sera complété pour que les collaborateurs qui ne travaillent pas à temps plein bénéficient de la prime au prorata et ce à partir du 1er novembre 2009.

6. L'adaptation de la réglementation pour le cumul du remboursement des déplacements travail-domicile en train et en voiture entrera en vigueur le 2 avril 2010.

Nous profitons de cet article pour vous faire part de ce que nous avons dernièrement constaté pour les Établissements pénitentiaires :

- plusieurs établissements, pour ne pas dire l'ensemble des prisons, souffrent

d'un manque d'effectifs alors qu'il existe une surpopulation qui atteint les 10.650 détenus, triste record !

- des décisions prises au mois de juin n'ont pas été respectées. Pour exemple, l'administration pénitentiaire qui n'a pas tenu sa promesse en imposant la répartition du « cash-flow ». Il en découle une amertume généralisée.

Par ailleurs, alors que le directeur régional se devait, selon l'Administration, d'entamer des discussions avec les directeurs locaux à propos des cadres de chaque établissement, force est de constater qu'il n'y a pas eu un réel dialogue. On a plutôt assisté à l'exécution d'une diminution du cadre sans possibilité pour les directeurs locaux d'en discuter.

Au moment où vous lirez ces lignes un Comité technique Prisons se sera tenu le 21 octobre 2010.

M. Jacobs et J.-C. Henkart

Le protocole n°340 a enfin été finalisé le 6 octobre dernier.

SPF ÉCONOMIE

Dernières nouvelles

À l'heure d'écrire ces lignes, il n'y a toujours pas de gouvernement fédéral. C'est dire qu'en matière de concertation ou de négociation, il y a peu à se mettre sous la dent.

C'est comme si personne n'osait prendre de décisions. Il est vrai qu'en affaires courantes, le gouvernement démissionnaire ne peut s'avancer sur un terrain budgétaire. D'autre part, suivant les projets de nos politiques qui se trouvent autour de la table et qui parlent de régionaliser ou de

communautariser certaines matières fédérales, on comprend bien que les managers de nos SPF demeurent prudents.

Et pourtant, les comités se réunissent.

Au cours du dernier CIC (Comité intermédiaire de concertation) du SPF Économie, nous avons eu droit à deux points à l'ordre du jour :

- un exposé de la Police concernant les mesures de sécurité prises en cas de

catastrophe dans le bâtiment du département ;

- la fermeture au public du Fond Quelelet.

Le responsable nous explique qu'après un audit, il apparaissait que le budget alloué à la gestion de ce fond était beaucoup trop élevé. Il n'y aura pas de perte d'emplois. Les étudiants, les chercheurs et d'autres personnes intéressées par cette mine d'or d'informations pourront toujours consulter

la version informatisée du catalogue. On déplorera aussi la fermeture d'un outil scientifique non négligeable qui aurait pu mettre en valeur l'image du Service public, et dans ce cas celle du SPF Économie, si sa gestion avait été autre depuis de nombreuses années. Nous regrettons cette décision.

En marge de ces deux points, la discussion s'est engagée sur une expérimentation en cours au service S1. Il s'agit de la mise en place d'une base de données relative aux compétences du personnel. En d'autres mots les agents doivent compléter des tableaux informatiques qui concernent leurs compétences génériques et techniques. Comment se situent-ils par rapport à ces compétences ? Tel est le but recherché.

Mais, c'est une base de données dans laquelle figurent des éléments person-

nels. Et, le principe est que toute base de données automatisée relative à des données personnelles doit être déclarée à la CVCP (article 17 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel). La déclaration doit être préalable au traitement des données, sous peine de sanctions pénales.

Toutefois, les bases de données utilisées pour la gestion du personnel sont exemptées de l'obligation de déclaration sauf quand il s'agit de données relatives à la santé de la personne concernée, à des données sensibles ou judiciaires au sens des articles 6 et 8 de la loi, ou des données destinées à une évaluation de la personne concernée (article 52 de l'arrêté royal du 13 février 2001 portant exécution de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel).

Par ailleurs, l'article 61 de l'arrêté royal du 13 février 2001 exempte d'obligation de déclaration tous les traitements de données effectués par des autorités administratives, si le traitement est soumis à des réglementations particulières adoptées par ou en vertu de la loi et réglementant l'accès aux données traitées, ainsi que leur utilisation et leur obtention.

Visiblement, l'Autorité avait oublié ces éléments juridiques ! On nous a promis que la Commission de la vie privée serait saisie et que les Organisations syndicales recevraient l'avis motivé.

À suivre...

P. Minet

LA RÉGIE DES BÂTIMENTS

La Régie des Bâtiments... son argent... ses agents...

Un article paru dans le journal « Le Soir », une émission télévisée à la RTBF présentant une enquête sur la Régie des Bâtiments et voilà que le public découvre ou redécouvre l'extraordinaire gaspillage de nos deniers publics.

En cause : le « sale and lease back ». Sous cette expression un peu barbare se cache un phénomène apparu il y a quelques années en Belgique. En fait, l'État vend ses bâtiments au secteur privé pour les relouer ensuite. Le but de cette manœuvre initiée dès la fin 2000 est de pouvoir boucler le budget et être en conformité avec les exigences européennes. Le journaliste du « Soir » cite le chiffre de 874 millions de perdu.

Mettons les choses au point ! Tout d'abord, les citoyens que nous sommes

ne peuvent que s'indigner d'une telle gabegie. De l'argent qui aurait pu servir à d'autres politiques comme la Santé, la Recherche, etc. Et pourtant, il ne fallait pas être grand clerc pour imaginer dans quel gouffre financier l'État allait plonger ! Il s'agit bien là d'une politique libérale.

Les syndicalistes que nous sommes doivent veiller aux conditions de travail des agents de la Régie des Bâtiments. Lorsque l'on sait qu'une grande part du budget de cette institution sert à payer les loyers. Comment peut-elle encore assurer ses missions de manière optimale ?

La Régie est au service de l'État. Lorsque les décideurs politiques lui demandent de construire un bâtiment, elle s'exécute mais elle n'est pas responsable de l'utilisation ou non de celui-ci.

La CGSP s'associe au grand désarroi voir à la colère des agents de la Régie qui assistent encore une fois à une perte de son patrimoine et à son déclin dans l'opinion publique. Or, la Régie dispose de personnels qualifiés qui travaillent dans des conditions parfois difficiles !

Nous restons plus que persuadés qu'il faut maintenir un Service public fort et performant !

P. Minet

LE SECTEUR IX

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OUVRIER DES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE (PAPO)

Pour information

A. – Circulaire sur les mesures statutaires

Nous tenons à attirer l'attention des PAPO qui seront prochainement nommés sur base des mesures statutaires qui entreront en vigueur début 2011.

La circulaire relative à ces mesures devrait sortir courant janvier de l'année prochaine. Soyez-y attentifs !

En ce qui concerne votre demande de nomination nous vous invitons à l'introduire en bonne et due forme et en respectant les délais de rentrée.

Pour le personnel administratif : n'hésitez pas à demander un changement d'affectation ou bien encore un emploi temporairement vacant correspondant mieux à vos aspirations (sachez que celui-ci peut se libérer à n'importe quel moment). Pour augmenter vos chances vous pouvez cocher plusieurs emplois vacants qui sont susceptibles de vous intéresser.

N'oubliez pas de bien motiver votre demande.

B. – Nouvelles du décret comptable

Ce décret a été mis en place par un autre Cabinet que celui qui l'a négocié : il faisait partie de l'ancienne majorité, avait participé à la négociation et cosigné le décret.

De la manière la plus large possible, des mesures transitoires ont été instaurées afin de protéger les agents en fonction et permettre l'intégration des comptables de manière progressive.

Si l'on se base sur ces mesures on peut en conclure qu'elles s'accompagnent de mécanismes visant à préserver l'emploi et la situation statutaire des personnes actuellement en fonction. Ces dernières pourront poursuivre leur carrière grâce au cadre progressif d'extinction prévu par le décret et accéder à la nomination. En effet, ce n'est qu'au départ des agents recrutés sur base des anciennes dispositions que le nouveau système sera progressivement mis en

place et ce conformément aux dispositions transitoires.

MAIS, actuellement on constate que les mesures transitoires ne sont pas respectées correctement en ce qui concerne les correspondants-comptables qui perdent ainsi leur emploi au profit des comptables.

Nous conseillons donc aux correspondants-comptables, lors des prochaines opérations statutaires, d'introduire leur candidature pour les emplois de correspondant-comptable mais également de rédacteur et de commis.

Nous ne pouvons laisser perdurer cette injustice. Dans un premier temps nous réagirons en déposant une question parlementaire et nous organiserons en fonction de la réponse apportée.

M. Jacobs et M. Bex

LE SECTEUR XVII

Ras-le-bol des agents de la Communauté française : assez de promesses, nous voulons des actes !!!

À l'heure où nous écrivons ces lignes, plusieurs administrations lèvent leurs piquets après une journée de grève.

A. – En quoi consistent nos revendications ?

- La première revendication est prioritaire et commune à tous : l'organisation d'examens de recrutement permettant à tous les contractuels (plus de 50% des agents) d'être statutarisés.

Bon nombre de nos collègues travaillent depuis de nombreuses années sans avoir jamais eu la possibilité de présenter un examen, et particulièrement dans les fonctions spécifiques.

L'Autorité a présenté aux Organisations syndicales, un échéancier d'épreuves dans tous les niveaux et catégories de personnel, certaines des épreuves devraient avoir lieu, d'après ce programme, dans les 3ème et 4ème trimestres 2010. Nous avons donc vérifié la faisabilité de ce plan-

ning auprès de SELOR, qui, jusqu'il y a quelques jours, n'avait eu aucun contact avec la Communauté française. Nous avons donc déposé nos préavis de grève.

L'Autorité s'active, une réunion confirme que si les profils de fonction et dossiers qualitatifs sont transmis rapidement, les premières épreuves pourront avoir lieu avant la fin de l'année. Restons vigilants ...

- La seconde revendication concerne également tous les agents : il s'agit de la

révision du cadre, en tenant compte des nouvelles missions confiées à chaque administration.

B. – Autres motifs de la grève

IPPJ et Centre fermé fédéral de Saint-Hubert

- problèmes d'infrastructure récurrents qui rendent difficile la prise en charge correcte des mineurs et de ce fait la sécurité des agents n'est pas garantie;
- les normes d'encadrement doivent être revues à la hausse.

SAJ et SPJ

Bien que 35 1/2 ETP (réclamés depuis très longtemps) viennent de faire l'objet d'une affectation dans les services où les besoins semblent les plus criants, il faudra attendre que la réserve soit consultée pour que ces agents soient réellement désignés, ici aussi il faut l'urgence...

On peut également noter que certains services revendiquent eux aussi des moyens humains supplémentaires.

En attendant ...

- les agents absents et les départs naturels ne sont pas remplacés entraînant stress et burn-out ;
- le statut des agents assumant les fonctions supérieures des agents retraités ou démissionnaires n'est pas régularisé ;
- manque de moyens techniques et d'harmonisation des pratiques.

AGPE et ADEPS

- tant dans les services de traitement qu'au service d'Allocations d'études, la masse de travail ne cesse d'augmenter sans que le personnel absent ne soit remplacé dans des délais permettant le bon fonctionnement des services ;
- problèmes d'insalubrité dus à un manque d'entretien des locaux ;

• système de classement obsolète dans certains services.

AGI

- remplacement des agents absents dans un délai ne permettant pas le bon fonctionnement des services ;
- procédure d'attribution des emplois de promotion.

Au-delà du cahier revendicatif que nous finalisons, nous resterons attentifs à ce que les besoins précités soient rencontrés pour permettre aux agents de travailler dans des conditions décentes.

Michel Jacobs et Liliane Poncin

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • N-VA : la Nouvelle Vague Antisociale
- 4 / Édito • Et pourtant, ils insistent pour nous imposer l'austérité !
- 5 / Dossier • Indexation automatique des salaires. Pas touche à mon index !
- 8 / IRB • Compteurs intelligents... À quand le débat public ?

Internet : www.irw-cgsp.be

SOMMAIRE

Infos AMiO

- 9 / Édito • « *Labor omnia vincit improbus !* » (Un travail opiniâtre vient à bout de tout !)

Général

- 10 / Les droits des patients

Fédéral

- 10 / SPF Finances • Remous au Cadastre
- 13 / SPF Justice • Protocole n° 340
- 13 / SPF Économie • Dernières nouvelles
- 14 / Régie des bâtiments • Son argent, ses agents...

Communauté française

- 15 / Secteur IX - Les PAPO • Pour information
- 15 / Secteur XVII - Journée de grève



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTP Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11